

STRASBOURG

Le MORO du Rhin Supérieur : repenser le foncier économique en transfrontalier à travers la méthode originale du « Planspiel »

[Par **Hélène Bernard**, cheffe de projet MORO Planspiel et **Baptiste Gouraud**, chargé d'études, ADEUS]

Co-habiter un territoire transfrontalier, marqué par des langues, cultures et réglementations différentes, relève du défi permanent. Aussi, en vue de renforcer l'intégration de la région transfrontalière du Rhin Supérieur, une pratique allemande d'expérimentation (MORO), basée sur une méthode originale (simulation/Planspiel), est mise en place afin de repenser l'organisation du foncier économique du territoire transfrontalier.

Suite à la signature du traité d'Aix-la-Chapelle en 2019, les Etats français et allemand ont souhaité approfondir leurs relations. Avec la collaboration d'un ensemble d'acteurs locaux, régionaux et transfrontaliers, deux MORO sont expérimentés à l'échelle franco-allemande, l'un dans la Grande Région, l'autre sur le territoire du Rhin Supérieur. Ce dernier, mis en place à l'initiative de l'ADEUS et de l'IMeG¹, est piloté par la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace, l'Eurorégion de Strasbourg ainsi que deux associations allemandes de planification². L'ADEUS, accompagné d'AGL,

un bureau d'études allemand, met en œuvre le projet.

Les MORO (MOdellvorhaben der RaumOrdnung), sont des programmes de recherche-action très répandus en Allemagne, inscrits dans les circuits de l'aménagement depuis 1996. Portés par le gouvernement allemand³, ils consistent, via des allers-retours à différents échelons territoriaux⁴ entre recherche et pratique, à expérimenter des pratiques innovantes en matière d'aménagement. Si les résultats sont probants, ces dernières peuvent ensuite être généraliser via une modification des règles de planification.

Les acteurs du Rhin Supérieur ont souhaité axer le MORO sur le thème du foncier économique. Face à une tension croissante sur le marché foncier, la nécessité d'une action publique davantage coordonnée et calibrée à une échelle géographique large se fait jour. Le MORO s'attache donc à imaginer la conception d'un « pool » transfrontalier multisite d'activités, c'est-à-dire un système de mutualisation de foncier économique et surfaces de com-

pensation, incluant un mécanisme de péréquation fiscal entre territoires. Les expériences allemandes montrent que le partage d'un foncier qualitatif (typologie, localisation) permet de freiner la concurrence entre territoires.

La méthode a ici une importance particulière, puisqu'il s'agit d'un Planspiel, une simulation permettant de mettre des acteurs techniques et politiques en situation pendant 4 journées de travail. Centré sur un périmètre restreint, le Planspiel a vocation à faire dialoguer les acteurs, identifier des blocages et dessiner des solutions pour la réalisation concrète de cette coopération autour du foncier. Se déroulant depuis janvier 2021 jusqu'à juillet 2022, les conclusions doivent alimenter le Comité de Coopération Transfrontalière (CCT) du traité d'Aix-la-Chapelle.

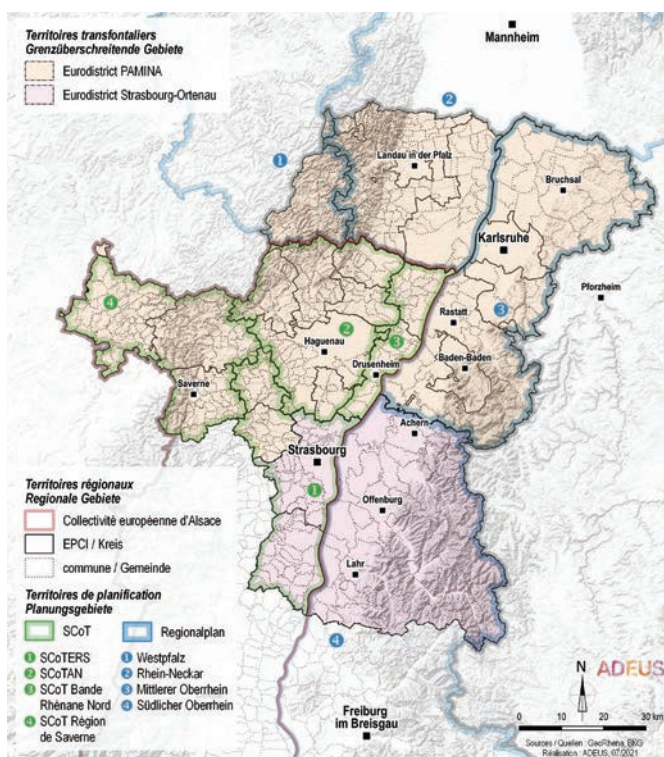
Les attendus sont ambitieux. Outre une amélioration des pratiques d'aménagement et un éventuel rapprochement des normes entre pays en matière de planification, le MORO peut aussi démontrer la plus-value du transfrontalier. Sujet sensible des deux côtés, traiter le foncier économique à cette échelle peut permettre de surmonter ses propres obstacles et laisser apparaître la coopération transfrontalière comme une richesse et non un frein. Le MORO peut ainsi contribuer à mieux relier les territoires allemand et français par une intégration renforcée des pratiques d'aménagement. ■

(1). Initiativkreis Metropolitane Grenzregionen : cercle d'initiative pour les régions métropolitaines transfrontalières.

(2). Les Regionalverbände Mittlerer und Südlicher Oberrhein, mandatés par le Land du Bade-Wurtemberg.

(3). Par le BBSR (Institut fédéral pour la Construction, la Ville et la Recherche spatiale), mandaté par le BMI (Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire).

(4). Le principe de réciprocité (Gegenstromprinzip) est un principe fondateur de la planification allemande. Il implique que chaque échelon (local et fédéral) prenne en compte l'autre dans son action. L'objectif est de parvenir à un processus consensuel d'aménagement du territoire.



Périmètre de la simulation